

LIONS CLUBS INTERNATIONAL

Subvention pour la restructuration et le rétablissement du District

Critères d'attribution et format de la demande de subvention

Les nouveaux districts qui résultent de la consolidation d'un district transitoire ou plus peuvent solliciter une subvention de rétablissement de district pour financer la formation des responsables, les initiatives de recrutement et/ou les stratégies ayant comme objectif d'améliorer les opérations du club, ainsi que d'autres frais reliés à un redécoupage.

Le nouveau district doit être le résultat d'une proposition de redécoupage qui a été approuvée par le Conseil d'administration international lors d'une réunion ayant lieu entre octobre 2015 et octobre 2018. Chaque nouveau district peut recevoir jusqu'à 2,00 \$US par membre pendant la première année d'exercice du nouveau district et 1,00 \$US par membre, plus 10,00 \$US pour chaque augmentation nette de l'effectif, pendant les deux années suivantes, après l'année initiale du nouveau district. L'augmentation nette de l'effectif est basée sur le gain d'effectifs enregistré au cours de l'année précédente. Veuillez consulter le **Calcul des fonds** à la page quatre pour des précisions. Il convient de noter que les propositions de redécoupage sont approuvées uniquement pendant la réunion du Conseil d'administration international du mois d'octobre chaque année.

Conditions à remplir par les candidats :

Les demandes de subvention peuvent être transmises par le gouverneur de district élu (pour les demandes de subvention transmises avant la mise en œuvre du redécoupage) ou par le gouverneur de district en fonction une fois que le nouveau district sera établi et avant la clôture de la troisième année suivant la création du district.

La demande doit comporter des plans détaillés pour la formation des responsables, l'augmentation des effectifs et/ou l'amélioration des opérations de club, ou compenser les coûts associés au redécoupage, et doit bénéficier de manière importante aux clubs du nouveau district.

La demande peut être déposée pour une année seulement ou étendue sur plusieurs années, mais le remboursement est limité au montant alloué par an.

La demande de subvention peut être révisée par le gouverneur de district, avec l'approbation du cabinet de district, mais chaque révision doit être approuvée par la Commission chargée des services aux districts et aux clubs et peut uniquement réaffecter des fonds qui n'ont pas encore été engagés.

Les demandes de subvention peuvent uniquement être déposées en utilisant le formulaire de demande officiel.

Limites des remboursements :

Le remboursement est limité à ce qui suit :

La première année du district réorganisé : Jusqu'à 2,00 \$US par membre en fonction des effectifs enregistrés à compter du 1er juillet de l'année d'exercice en question.

La deuxième année du district réorganisé : Jusqu'à 1,00 \$US par membre en fonction des effectifs à compter du 1er juillet de la deuxième année d'exercice, plus 10,00 \$US supplémentaires pour chaque gain net d'effectifs accru pendant l'année précédente.

La troisième année du district réorganisé : Jusqu'à 1,00 \$US par membre en fonction des effectifs à compter du 1er juillet de la troisième année d'exercice, plus 10,00 \$US supplémentaires pour chaque gain net d'effectifs accru pendant l'année précédente.

Ces montants peuvent être utilisés uniquement pour les dépenses encourues pendant l'année d'exercice précisée et ne peuvent être ni redirigés ultérieurement ni utilisés pour couvrir des dépenses précédentes.

Critères de remboursement

Le remboursement peut être sollicité uniquement par le gouverneur de district. Le remboursement est limité aux dépenses réelles engagées, à condition de ne pas dépasser le montant total approuvé, et sera versé au district uniquement dès la réception de tous les documents et reçus requis. Le manquement à l'obligation d'utiliser les fonds comme convenu exigera que les fonds soient retournés au Lions Clubs International.

Etablissement des objectifs et plans d'action pour la demande de subvention :

L'objectif de la **subvention pour la restructuration et le rétablissement du district** consiste à soutenir des propositions de redécoupage fructueuses et diligentes qui visent la formation de nouveaux responsables, la croissance de l'effectif et l'amélioration de la santé des clubs.

Le **Guide à la consolidation des districts** a été conçu de manière à aider les régions à identifier les ressources qui sont disponibles au nouveau district, à déterminer les frontières des districts qui répondent le plus efficacement aux besoins des clubs et à établir des buts et objectifs qui renforcent et font avancer la région. Cette subvention doit mettre un accent sur la marche à suivre pour permettre au district d'atteindre les buts et objectifs qui ont été établis dans le cadre de la proposition de redécoupage et doit inclure des actions précises et un budget détaillé pour maximiser les chances de réussite. Veuillez vous référer au guide et au formulaire de demande pour plus d'informations.

Procédure d'approbation des demandes :

Les demandes seront préliminairement étudiées par le personnel de la Division de l'administration des districts et des clubs pour assurer que la demande est complète, répond aux critères de la subvention et fournit des informations adéquates pour son étude par la Commission chargée des services aux districts et aux clubs. Il est possible que les membres du personnel de la Division prennent contact avec le demandeur pour obtenir d'autres précisions et discuter de la demande. Les demandes seront étudiées par la Commission chargée des services aux districts et aux clubs pour son approbation définitive.

D'autres éléments à prendre en considération :

Une fois que la subvention sera approuvée, le district sera encouragé à atteindre chaque objectif dans le temps accordé. Pendant cette période, le personnel du LCI sera disponible pour apporter un soutien supplémentaire. Lorsque possible, le personnel pourra recommander que le district participe dans des programmes existants qui offrent un appui complémentaire. Toute dispute éventuelle qui survient à cause de la subvention, le déboursement ou la distribution des fonds nécessitera une résolution, établie en conformité

DA-DRRG FR

avec la procédure de résolution des litiges de district et, en cas de non-résolution, pourra provoquer le non-déboursement et/ou le retour des fonds alloués.

Le Conseil d'administration international se réserve le droit de décliner ou de limiter tout paiement ou de refuser l'approbation des demandes de subvention qui ont été déposées par des districts qui ont une histoire de disputes, font l'objet de disputes non résolues, ne remplissent pas les critères d'un district, ne fonctionnent pas en conformité avec les règlements et/ou le texte de la constitution et des statuts de l'association internationale ou manquent de satisfaire tout autre critère que la Commission estime important au développement de la région.

Transmettez les demandes ou interrogations à :

Lions Clubs International
District and Club Administration Division
300 W. 22nd Street
Oak Brook, Illinois 60523, États-Unis

Courriel : districtadministration@lionsclubs.org

Demande de subvention pour la restructuration et le rétablissement du district :

Date de la préparation du document :

District :

Première étape : Définition des buts et plans d'action

But : _____

Veillez décrire en détail la recherche réalisée et les actions devant être entreprises pour réaliser le but.

Comment ce plan soutient-il la formation de nouveaux responsables, la croissance de l'effectif et/ou l'amélioration de la santé des clubs ?

Calendrier des activités : _____

Equipe de bénévoles pour la mise en œuvre du plan : _____

Budget prévisionnel : Enumérez et détaillez les dépenses liées à ce plan. Veuillez joindre les devis estimatifs utilisés pour évaluer le budget.

Article	Description	Montants (en dollars américains)

Montant total sollicité : _____ \$US

ETABLISSEZ UN OBJECTIF POUR CHAQUE ACTIVITE QUI SERA EVENTUELLEMENT FINANCEE PAR CETTE SUBVENTION

Deuxième étape : Estimez les fonds disponibles

Calcul des fonds

Utilisez l'espace ci-dessous pour calculer les fonds disponibles. Gardez à l'esprit que le montant réel sera limité aux effectifs enregistrés officiellement au début de chaque année.

Année	A	B	C	D	E	F	Total
	Effectifs au début de l'année d'exercice	Fonds disponibles par membre	Montant disponible en fonction des effectifs (Colonne A multipliée par B)	Croissance nette réalisée au cours de l'année d'exercice précédente	Fonds disponibles pour chaque gain net de membres	Montant disponible en fonction de la croissance de l'effectif (Colonne D multipliée par E)	(Colonne C plus F)
La première année du nouveau district		2,00 \$US Par membre		NA	NA	NA	
La deuxième année du nouveau district		1,00 \$US Par membre			10,00 \$US Croissance nette réalisée au cours de l'année précédente		
La troisième année du nouveau district		1,00 \$US Par membre			10,00 \$US Croissance nette réalisée au cours de l'année précédente		

Troisième étape : Joignez la documentation

- Formulaire d'établissement de but pour chaque objectif
- Devis pour le budget estimatif de chaque objectif
- Procès-verbal de la réunion de district pendant laquelle le plan a été approuvé

Quatrième étape : Obtenez l'approbation de la demande

Signatures confirmant l'approbation :

À ma connaissance, les informations envoyées sont justes et soutiendront le futur développement du district. J'appuie cette proposition et ferai tout en mon pouvoir pour que les fonds octroyés soient gérés de manière correcte et efficace.

Gouverneur de district (ou gouverneur élu de district préalablement à la création du district) :

Signature Nom en caractères d'imprimerie No. du district

Adresse

Téléphone, fax et adresse électronique

Premier vice-gouverneur de district (ou premier vice élu préalablement à la création du district) :

Signature Nom en caractères d'imprimerie No. du district

Adresse

Téléphone, fax et adresse électronique

Second vice-gouverneur de district (ou second vice élu préalablement à la création du district) :

Signature Nom en caractères d'imprimerie No. du district

Adresse

Téléphone, fax et adresse électronique

DA-DRRG FR

Cinquième étape : Destinataire

Lions Clubs International, District and Club Administration Division, 300 W. 22nd Street, Oak Brook, IL, Etats Unis 60523